



APPEL A CANDIDATURE

Pour l'installation de 4 Food-Trucks et 1 bungalow sur le territoire communal

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des emplacements ambulants de Rémire-Montjoly, il est proposé d'installer des activités de restauration ambulante afin de diversifier l'offre culinaire et proposer des produits destinés à la vente à emporter en complément de celle proposée par les commerçants sédentaires de la commune.

1. OBJET

Le présent appel à candidature vise à sélectionner des exploitants de Food- Trucks pour la mise à disposition de quatre emplacements sur l'espace public et un exploitant de bungalows à vocation de restauration afin d'animer la commune et apporter des activités alternatives et qualitatives.

Les emplacements à attribuer sont les suivants :



- 1 sur le parking du stade Edmard LAMA
- 1 sur le parking du terrain sportif DORLIPO, face au restaurant
- 2 sur le parking de la résidence Arc-en-ciel

De plus, 1 bungalow situé au square Daniel SINAI est reproposé à la location, le candidat retenu s'étant désisté.

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE (annexes)

Il est demandé au candidat de remplir le formulaire de candidature selon l'emplacement souhaité et de compléter le dossier avec les pièces administratives demandées (4 formulaires sont à la disposition des candidats).

Les candidats peuvent répondre à l'appel à candidature pour les emplacements et le bungalow dans les conditions suivantes :

Nombre de place disponible	Localisation	Jours	Horaires	Type d'alimentation préconisée	Tarifs*
1 bungalow	Square Daniel SINAI	Mardi au dimanche	8h-23h	Cuisine variée ou gourmandise selon le choix du candidat	400€/mois, soit 4800€ annuel
1	Parking E. LAMA	Lundi au samedi	18h-23h	Cuisine variée selon le choix du candidat	200€/mois, soit 2400€ annuel
2	Parking Arc-en-ciel	Lundi au samedi	<ul style="list-style-type: none"> • 11h-15h • 18h-23h 	Cuisine variée ou gourmandise selon le choix du candidat	200€/mois, soit 2400€ annuel
1	Parking DORLIPO	Mardi au dimanche	8h-23h	Cuisine variée selon le choix du candidat	200€/mois, soit 2400€ annuel

*Conformément à la délibération n°2023-48/RM du 7 juin 2023.

Les candidats devront préciser les jours et horaires d'ouverture dans le formulaire de candidature correspondant à l'emplacement souhaité.

1 bungalow – SQUARE DANIEL SINAI



1 emplacement- Parking DORLIPO



1 emplacement- Parking E. LAMA



2 emplacements- Parking Arc-en-ciel



3. MODALITES D'OCCUPATION

Les candidats retenus pour les emplacements seront titulaires d'une convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public personnelle, précaire et révocable d'une durée de 1 an non renouvelable.

S'agissant de l'occupation des bungalows, les candidats retenus seront titulaires d'un contrat de location d'une durée de 1 an non renouvelable.

Les obligations financières et générales liées à l'occupation du domaine communal ou la location des bungalows sont précisées dans la charte d'occupation commerciale du domaine communal de Rémire-Montjoly annexée au présent appel à candidature. ***Le futur locataire s'engage à verser 3 mois de loyer d'avance avant la signature du bail ou de la convention.***

La commune se réserve le droit de réviser les tarifs d'occupation du domaine communal au cours du premier semestre 2025.

En cas de nécessité, pour des raisons de sécurité publique, d'entretien ou pour la tenue de manifestations, il peut être demandé à l'occupant de déplacer son installation ou de ne pas occuper momentanément l'emplacement qui lui est accordé.

L'occupant sera tenu d'occuper lui-même et d'utiliser directement en son nom les lieux mis à sa disposition. L'occupant ne pourra aucunement sous-traiter son activité.

L'occupant demeurera personnellement responsable à l'égard de la Commune des obligations stipulées dans son autorisation. La Commune se réservera le droit de contrôler le respect de la destination de l'emplacement faisant l'objet d'une autorisation.

Les candidats retenus s'engageront à respecter l'autorisation d'occupation temporaire ainsi que la charte d'occupation commerciale.

4. CADRE D'APPRECIATION DES CANDIDATURES

La commission de sélection étudiera les candidatures en prenant en considération les critères suivants :

Critères	Notation
Entrepreneur en activité depuis moins de 5 ans	10
Diversité et originalité des produits	10
Qualité de l'offre commerciale. Le rapport qualité - prix de la prestation sera analysé.	20
Expérience dans le domaine de la restauration	20
Choix des horaires d'ouverture proposés dans la plage horaire indiquée en fonction de l'emplacement	10
Une bonne intégration du food-truck dans son environnement est attendu. La qualité esthétique du food-truck sera analysée.	10
Capacité du candidat à occuper l'emplacement de manière efficiente, conformément aux règles prescrites dans la charte	10
L'éco-responsabilité et le développement durable	10
TOTAL	100

La sélection des candidats se fera à l'issue de la commission de sélection prévue le **23 aout 2024**.

5. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être déposées **au plus tard le lundi 19 aout 2024** avant minuit sous pli cacheté par la poste, en recommandé ou remises contre récépissé à entête de la ville à l'adresse suivante ou par messagerie électronique (hdv.secretariat.maire@orange.fr) :

Monsieur le Maire de la ville de Rémire-Montjoly

Direction aménagement

Avenue Jean-Marie Michotte

97354 REMIRE-MONTJOLY

A l'issue du processus de sélection, le candidat retenu se verra remettre une autorisation d'occupation temporaire du domaine communal qui précisera les lieux, les horaires alloués ainsi que la date effective de prise d'activité, après règlement de la redevance.

Les candidats non retenus seront informés par courrier.

NB : Toute demande déposée hors délai sera rejetée.

Pour toute information complémentaire, les candidats sont invités à se rapprocher de la Direction aménagement : 05 94 35 90 46 / direction.amenagement@remiremontjoly.fr